

DECLARATION UE DE CONFORMITE

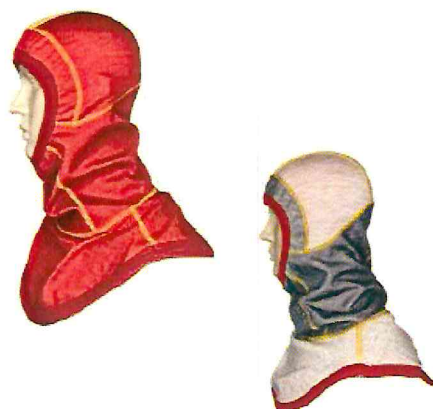
Le fabricant :

SENFA
1 rue de Morat
6700 SELESTAT – France

Déclare que l'EPI suivant :

Produit : CAGOULE DE PROTECTION CONTRE LE FEU

Référence : BP01 R4ME02



est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union Européenne par l'application du règlement (UE) 2016/425. Il est conforme à la norme EN ISO 13911 :2017 en tant que cagoule de protection contre le feu pour les sapeurs-pompiers.

MIRTA KONTROL, organisme notifié n°2474, a effectué l'examen UE de type (module B) et a établi l'attestation d'examen UE de type n° OZO828-CPT001/22.

Cet EPI de catégorie 3 est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié ASQUAL n°334

Fait à Sélestat, le 24/04/2025

Laure SENEQUIER, Directrice Générale